

Extrait du registre aux délibérations de la séance du Conseil Communal du 13 novembre 2017

- Présents :** M. d'Oultremont, Bourgmestre-Président ;
MM. Demonceau et Pirenne, Mme Huynen-Delhez, Échevins ;
MM. Meyer, Aussems, Baguette, Ernst, Mmes Zinnen-Fabry, Charlier-André,
Mlle Jacquinet, Mmes Bragard-Schmetz, Boniver-Meuris, MM. Schnackers, et
Demoulin, Conseillers ;
Mme Fischer, Directrice générale – Secrétaire de séance.
- Excusé(e)(s) :** M. Schreurs, Echevin, et Mme Huynen- Kevers, Présidente du C.P.A.S., sont
absents et excusés.

**9^e OBJET : SANCTIONS ADMINISTRATIVES COMMUNALES- DESIGNATION D'UNE
FONCTIONNAIRE SANCTIONNATRICE SUPPLEMENTAIRE- CRAHAY JULIE- DECISION**

Le Conseil communal,
Réuni en séance publique,
Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;
Vu le Code de l'environnement, et plus particulièrement son Livre Ier en sa partie VIII,
Vu la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales,
Vu le décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale,
Vu l'arrêté royal du 21 décembre 2013 fixant les conditions de qualification et d'indépendance du
fonctionnaire chargé d'infliger l'amende administrative et la manière de percevoir les amendes en
exécution de la loi relative aux sanctions administratives communales ;
Vu le partenariat entre la Commune de Thimister- Clermont et la Province de Liège concernant les
fonctionnaires sanctionnateurs,
Vu la désignation de Mmes Z. Monti, J. Tilquin et A. Buscherman, en qualité de fonctionnaires
sanctionnateurs,
Que soucieuse d'améliorer le service rendu aux Communes, la Province de Liège a décidé de renforcer
le service des sanctions administratives communales,
Vu la désignation par le Conseil provincial de Mme J. Crahay, née le 30 septembre 1987, en qualité de
fonctionnaire sanctionnateur,
Vu la demande d'avis à Monsieur le Procureur du Roi transmise par la Province de Liège, le 4 octobre
2017,
Que l'avis favorable de M. le Procureur du Roi de Liège sur les désignations en qualité de
fonctionnaires sanctionnateur de Mmes Julie Crahay, Julie Tilquin, Zenaïde Monti et Angélique
Buscherman, a été transmis à la Province de Liège le 5 octobre 2017,
Sur proposition du Conseil provincial,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
DESIGNE
Mme Julie CRAHAY, née le 30 septembre 1987, en qualité de fonctionnaire sanctionnateur provincial
compétente pour la Commune de Thimister- Clermont, chargée d'infliger les amendes administratives
qui s'appliquent en vertu de la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales,
du Livre Ier, Partie VIII du Code de l'Environnement et du Décret du 6 février 2014 relatif à la voirie
communale.

Copie de la présente sera transmise au Collège Provincial.
La publication de la présente sera réalisée aux valves communales ainsi que sur le site internet communal.

Par le Conseil Communal :

La Secrétaire,
s) (s)Gaelle Fischer

Le Président,
s) (s)Didier d'Oultremont


POUR EXTRAIT CONFORME

La Directrice Générale,


Gaelle Fischer



Le Bourgmestre,


Didier d'Oultremont